

pour obtenir les documents nécessaires par la voie bureaucratique. Par ailleurs, les experts-conseils feraient mieux de s'entendre avec une entreprise philippine pour chaque projet qu'ils réalisent. Manille, siège social de la Banque asiatique de développement, constitue un excellent emplacement pour le bureau de représentants.

Les hommes d'affaires avisés savent qu'un représentant local qualifié peut à l'occasion servir d'interprète. Malgré l'usage courant de l'anglais aux Philippines, des problèmes de communication peuvent se poser au niveau de la complexité des informations qu'il faut donner aux représentants sur les résultats de la recherche et les dernières innovations du produit, dans le cadre de sessions habituelles de formation qui sont indispensables au représentant et nécessaires au succès du produit sur le marché.

Les exportateurs canadiens recherchant des agents efficaces peuvent, s'ils le veulent, écrire à la Division commerciale de l'Ambassade du Canada, à Manille, et ajouter à leur lettre six brochures décrivant leur société afin de recevoir les noms et adresses de représentants possibles. L'entreprise canadienne devrait alors entrer directement en contact avec ces agences philippines et songer à effectuer une visite personnelle lorsque les possibilités se concrétisent.

Les entreprises canadiennes peuvent s'adresser à la Division commerciale de l'Ambassade du Canada pour obtenir un rapport sur la cote de solvabilité et la stabilité des agences locales pouvant éventuellement devenir des représentants. Par ailleurs, il n'existe pas de Bureau de vérification de crédit aux Philippines; il faudra donc compter plusieurs semaines pour rassembler les informations demandées. Dans la mesure du possible, la Division commerciale se chargera des recherches, mais s'il est nécessaire de faire appel à une société privée, les coûts de l'étude seront facturés à l'entreprise canadienne.

Avant de nommer un agent, il faut s'assurer que l'on ne choisit pas d'agences qui représentent des firmes concurrentes ou qui ont déjà trop d'engagements pour être en mesure de fournir l'aide demandée. Dans tous les cas, les représentants sont nommés pour une période d'essai d'un an; on pourra renouveler le contrat par la suite en échangeant un protocole d'entente, si les services rendus sont satisfaisants. Il importe d'appuyer